

Intervention de Mylène Jacquot, Secrétaire générale de l'UFFA-CFDT, lors du congrès de Lorient en mai 2024.

Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, je tiens à saluer votre congrès, l'ensemble de ses délégués et évidemment les « délégués jeunes » dont la présence est le signe tangible de la volonté de rajeunir l'organisation mais aussi de renouveler nos pratiques et les parcours militants. Et enfin, des félicitations à toute l'équipe du Sgen-Bretagne, mobilisée depuis des mois pour l'organisation et la qualité de l'accueil qui nous est réservé ici, à Lorient. J'associe évidemment à ce salut l'ensemble du secrétariat permanent de l'Uffa.

Mais, au fait, pourquoi avez-vous invité l'Uffa et pourquoi celle-ci a accepté ?

L'Uffa, plus connue désormais sous le nom de CFDT Fonctions publiques, c'est l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés.

Cette union des dix fédérations de la CFDT n'a donc pas d'autres adhérents directs que ces dix fédérations qui la composent, elle n'a pas de syndicat non plus, et elle n'est pas non plus une union confédérale comme la CFDT Cadres ou la CFDT retraités.

L'Uffa est donc l'union de toutes les fédérations de la CFDT qui ont dans leur champ fédéral des agents publics – quel que soit leur statut- de l'ensemble des trois versants (Etat, territorial et hospitalier), et aussi de La Poste et Orange, fonctionnaires et contractuels.

Si dix fédérations de la CFDT ont décidé de créer cette union en 1973, c'est qu'elle doit servir à quelque chose, mais à quoi ?

Les agents publics relèvent d'un ensemble de dispositions légales et réglementaires, ensemble qu'on appelle communément le statut de la Fonction publique.

Toutes les dispositions qui sont communes à tous les agents publics sont de la compétence du ministère en charge de la Fonction publique. Les dispositions particulières à chacun des versants relèvent des champs plus restreints de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

Les confédérations ont donc toutes créé une structure Fonction publique. D'ailleurs, du droit syndical spécifique Fonction publique existe pour faire fonctionner ces structures.

Au travers de cette rapide présentation, vous l'avez compris, la CFDT Fonctions publiques n'intervient jamais comme un électron libre.

L'Union est composée d'un secrétariat permanent « politique » (actuellement, cinq personnes en tout et pour tout), d'un secrétariat administratif (deux personnes), de deux permanents techniques au profil juridique, et de deux chargés de missions à temps partiel sur des dossiers plus spécifiques comme la transition écologique, l'Europe et bientôt l'IA.

Notre commission exécutive est -elle- composée d'un représentant par fédération. C'est cette commission exécutive qui définit les mandats que nous portons dans les concertations, les négociations, les instances, le plus souvent sur la base du consensus. Lorsqu'il y a des décisions importantes, on procède à un vote par mandat sur la base respective du nombre d'adhérents agents publics de chaque fédération, par exemple quand il s'agit de signer ou non un projet d'accord.

Quand la CFDT Fonctions publiques, s'exprime sur tel ou tel sujet, ou qu'elle signe ou pas un accord, c'est donc toujours parce qu'elle en a le mandat.

Bref : l'Uffa, c'est vous !

Les principaux lieux de concertation de la compétence de l'Uffa sont le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (puisque le champ se répartit sur neuf fédérations !), et le Conseil commun de la Fonction publique qui regroupe les trois versants de la Fonction publique. Dans ces structures, les délégations CFDT

sont composées de membres permanents du secrétariat de l'Uffa mais aussi (et surtout) de représentants des fédérations.

L'Uffa mandate également les délégations CFDT au sein de l'Ircantec (la caisse de retraites complémentaires des agents contractuels), de l'Erafp (le régime additionnel de retraite des fonctionnaires), de la Préfon (retraite complémentaire facultative), du FIPH (le fonds d'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique) et, enfin, du CIAS, le comité interministériel d'Action sociale pour les agents relevant de la Fonction publique de l'État.

Cela me donne l'occasion de témoigner que votre fédération participe activement et pleinement à nos travaux, réflexions et prises de décision. Je ne citerai pas l'ensemble des mandaté-es. Mais seulement vos représentants dans notre instance exécutive au cours du mandat écoulé : Pierre-Marie Rochard et Franck Loureiro qui ont participé aux débats pendant plusieurs années et ont toujours été présents, actifs et disponibles à des moments importants de notre histoire revendicative, au point de devenir plus que de simples camarades... Ils ont laissé leur place à Laetitia Aresu et Florence Dubonnet qui continuent de porter la voix exigeante de votre fédération dont le champ représente 20% des agents publics. Et je salue aussi évidemment Catherine. Nos échanges réguliers sont précieux pour porter une parole CFDT cohérente sur un champ aussi vaste que celui de votre fédération.

J'ai été un peu longue sur les structures, mais il nous semble important de prendre ce temps.

Parlons maintenant de l'activité revendicative et de l'avenir.

Depuis votre dernier congrès fédéral, l'actualité des personnels dans la fonction publique a été marquée :

- Par le conflit autour de la **réforme des retraites**, d'abord, évidemment. Je ne reviens ici ni sur son ampleur, ni sur sa durée, ni sur ses conséquences tant elles sont toutes inédites. Côté Fonction publique, nous aurons tout de même obtenu une meilleure prise en compte de la pénibilité avec la portabilité de la catégorie active, y compris pour les contractuels qui deviennent titulaires ; la possibilité de faire valoir ses droits à pension à la d'ouverture des droits pour les enseignants du premier degré, et la mise en œuvre de la retraite progressive pour l'ensemble des agents publics. C'est à nous, CFDT, qu'il appartiendra de faire valoir ces acquis à chaque moment de leur mise en œuvre. Car il est certain que personne d'autre ne le fera à notre place. Et en rappelant aussi qu'aucun de nos acquis au cours dans cette réforme n'a été une contrepartie à l'allongement de la durée de cotisation.
- Par une **inflation inédite** qui a tout emporté. Cela ne doit pas nous faire oublier qu'avant (en 2020-21, avec Amélie de Montchalin comme interlocutrice), nous avons obtenu l'alignement de l'indice minimum de traitement sur le SMIC (et donc fin de l'indemnité compensatrice). Depuis, malgré des mesures générales inédites, celles-ci n'ont pas suffi à maintenir le pouvoir de vivre de celles et ceux qui n'ont bénéficié d'aucune mesure catégorielle. Alors, mes camarades, ne nous laissons pas engloutir par nos insatisfactions, mais valorisons nos revendications pour une Fonction publique plus attractive ! Notre pouvoir d'achat, notre pouvoir de vivre ne se résume certainement pas à la valeur du point mais aussi à des carrières qui ne plafonnent plus au bout de vingt ou 25 ans, à des mobilités mieux valorisées, à des titularisations facilitées, à des mesures plus contraignantes pour atteindre enfin l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ... Bref, je vous épargne la lecture à cette tribune de notre cahier revendicatif relatif sur les perspectives salariales, mais plus généralement sur quelques vecteurs d'attractivité retrouvée pour la Fonction publique.
- Car, autre nouveauté, la période a vu le développement de mesures catégorielles elles aussi inédites : Ségur de la Santé, Beauvau de la sécurité, ... et même Pacte enseignant. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que, malgré les sommes engagées (le Ségur équivaut à lui seul à PPCR !), les effets passent souvent inaperçus, tant le gouvernement met de conditions à mettre en œuvre des accords pourtant

majoritaires comme le Ségur. Ou passent inaperçus tant les conditions de la revalorisation vont parfois à l'encontre de notre corpus idéologique.

Dans ce cas, il convient aussi d'avoir la capacité à vérifier ce corpus auprès de nos collègues, car ce sont leurs intérêts que nous représentons légitimement au travers des élections professionnelles et des règles de représentativité. Si nous n'avions pas été capables d'entendre les expressions des collègues au cours de la campagne électorale de 2018, adhérents ou non, jamais nous n'aurions porté la revendication de la rupture conventionnelle dans les discussions sur la loi de transformation de la Fonction publique en 2019.

L'expérimentation a posé de nombreuses questions, suscité de nombreuses désillusions d'ailleurs. Quand nos concurrents syndicaux agitaient le risque de voir les employeurs se débarrasser des agents, la réalité a montré au contraire que ce sont les agents qui se voient opposer des refus de partir ! La bataille qui nous attend est là. Comment réussir à faire de nos collègues des acteurs éclairés et reconnus de leur parcours, comment réussir à obtenir les moyens d'une gestion plus attentive de ces mêmes parcours ?

- J'arrête là pour revenir à du plus positif : la loi de 2019 a été l'occasion pour la CFDT Fonctions publiques et ses fédérations de mener deux batailles qui ont abouti : l'instauration de la négociation collective dans la Fonction publique et la participation financière obligatoire des employeurs à notre complémentaire Santé et même Prévoyance. Mes camarades, nous étions seuls, tout seuls, absolument seuls le vendredi 15 mars 2019 lors des 14 heures de réunion de Conseil commun à défendre pied à pied ces amendements que nous portions et que nous avons réussi à faire intégrer à la loi. Trois ans plus tard, c'est l'ensemble des organisations syndicales qui signaient d'abord un accord-cadre pour l'ensemble des trois versants de la Fonction publique sur le télétravail, puis l'accord interministériel sur la complémentaire santé des agents de l'État et la quasi-totalité (à une exception près) qui signaient sur la Prévoyance. Il y a quelques semaines, votre fédération signait d'abord sur le télétravail, puis plus récemment pour 1,2 millions de personnes pour une couverture permettant le couplage santé et prévoyance. Pour toutes et tous, fonctionnaires ou contractuels, ce sera une couverture améliorée, un accès aux soins facilité et un gain de plusieurs dizaines d'euros par mois sur le coût de la complémentaire. Nous allons dénoncer le retard dans la mise en œuvre, mais dès 2026, les agents verront l'effet de nos engagements. Là aussi, ce sera à nous de rappeler l'histoire de cette victoire.

D'une loi à l'autre, les semaines et mois qui viennent vont être compliqués, certainement davantage qu'en 2018-2019 d'ailleurs. Nous le disons, nous avons d'ailleurs co-signé une tribune avec Marylise Léon en mars, le Gouvernement a fait deux choix avec lesquels nous sommes en désaccord :

- Sur les finances publiques, la contrainte ne pèse que sur les dépenses, et donc -entre autres choses- sur la politique salariale et le pouvoir d'achat des cinq millions d'agents publics. La préoccupation principale des collègues se voit donc opposer une fin de non-recevoir.
- Sur la méthode et tous les sujets qui font l'attractivité de la Fonction publique : le Gouvernement impose le choix de la loi plutôt que celui la négociation qui aurait permis de construire les consensus indispensables non seulement aux agents, mais aussi aux usagers et même aux employeurs. La négociation nous aurait aussi permis, non seulement de mettre en avant nos propositions mais de les faire avancer. Car des propositions nous n'en manquons pas : accès facilité à l'emploi public pour les apprentis, meilleur reclassement pour celles et ceux qui ont des carrières mixtes, meilleure protection des agents, et même meilleure reconnaissance des collectifs de travail à travers la rémunération, et même développement des cadres statutaires communs... comme cela figurait dans l'axe 1 de PPCR ! Pour toutes ces mesures et propositions, le règlementaire suffirait largement ! Et si une mesure législative était nécessaire, nul besoin d'une loi entière qui embolise tout le dialogue social et ne nous amène pas loin de la défiance.

Un agenda ne se construit pas qu'entre un Gouvernement (quel qu'il soit) et la CFDT. Il doit se construire avec huit organisations syndicales dont les relations ne sont pas toujours un long fleuve tranquille, et particulièrement dans la période. D'ailleurs, nos collègues doivent aujourd'hui se mordre les doigts d'avoir

refusé de s'engager sur un accord de méthode qui arrêtait l'agenda social, laissant ainsi les mains libres au Gouvernement et on en voit le résultat.

Pour nous, la ligne de crête est étroite : maintenir notre ligne revendicative, défendre nos exigences dans l'intérêt des agents tout en résistant aux tentatives des uns de nous cantonner à un rôle d'accompagnant des réformes, et aux tentatives des autres de nous entraîner dans une ligne plus oppositionnelle que revendicative dans laquelle la forme l'emporterait sur le fond.

Depuis fin 2018, la CFDT est la première organisation syndicale du pays tous secteurs confondus. Cette place nous oblige. Mais cette place n'est jamais acquise définitivement. Elle ne repose que sur notre capacité à nous développer, à fidéliser, à intégrer y compris des collègues qui ne pensent pas comme nous, à les écouter sans donner de leçons, à argumenter encore et toujours, à amender nos revendications, à débattre en proximité, à ouvrir les portes et les fenêtres de nos locaux syndicaux, à nous déplacer, à aller vers... C'est ce que nous ferons en septembre prochain à l'occasion de la nouvelle édition de Réponses à emporter. C'est aussi ce que nous devons faire au quotidien, en répondant systématiquement aux sollicitations que nous recevons dans les sections, syndicats, fédérations et même à l'Uffa ! Tous les matins, c'est notre premier travail. Établir le lien, être à l'écoute, orienter sur les syndicats, UTI ou URI quand c'est possible, faire connaître nos acquis et nos revendications, et même proposer l'adhésion grâce à l'adhésion en ligne. Même par le biais de nos réseaux sociaux, et vous le savez, ça marche !

Et c'est surtout ce que nous devons faire jusqu'aux prochaines élections de fin 2026. Les séminaires que nous organisons avec les URI et la confédération sur les territoires servent à ça : faire connaître les outils dont nous disposons, partager les bonnes pratiques, créer du lien et du soutien entre les équipes des différents champs de la Fonction publique. C'est aussi cela le travail syndical.

C'est peut-être même cela -avant tout- le travail syndical. Car quand un gouvernement nous renvoie à la proximité, alors répondons en l'occupant, ce terrain. Confrontons nos propositions au travail réel, aux préoccupations non pas de ceux qui nous ressemblent mais à toutes et tous, éclairons-nous aussi des travaux académiques qui montrent à quel point la sociologie des fonctionnaires et des agents publics change ainsi que leurs attentes et leur relation au travail.

C'est le prix de la victoire pour nos convictions, car chaque voix gagnée nous donnera les moyens de faire avancer une société plus solidaire, plus sociale, plus protectrice.

Bon congrès à toutes et tous !